

**Zeitschrift:** Bulletin de la Société pédagogique genevoise  
**Herausgeber:** Société pédagogique genevoise  
**Band:** - (1905)  
**Heft:** 4

**Rubrik:** Assemblée générale du 25 mai 1905, petite salle de l'Institut  
**Autor:** Durand, L. / Paquin, M.

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

---

# BULLETIN

DE LA

## SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

---

Assemblée générale du 25 mai 1905, petite salle  
de l'Institut.

Présidence de M. Lucien BAATARD, président.

---

### 1<sup>o</sup> Communications du Comité.

M. le Président exprime les regrets que laisse M. Henri Vallet parmi les membres de notre société et prie l'assemblée de se lever en signe de deuil.

M<sup>me</sup> Thomas-Christin fait don à notre bibliothèque des ouvrages suivants qui sont acceptés avec de vifs remerciements :  
Brisse, Charles : Cours de géométrie descriptive (2 vol.).  
Leroy, C.-F.-A : Traité de stéréotomie (2 vol. avec atlas).

### 2<sup>o</sup> Le programme de l'enseignement primaire.

Il est donné lecture de la correspondance échangée entre le Département et notre président au sujet de l'objet qui doit être discuté dans la séance de ce jour.

M. Rosier exprime son étonnement de voir cette question mise à l'ordre du jour actuellement. Il eût désiré qu'elle fût discutée plus tôt. Il rappelle que la Commission scolaire a travaillé longuement à la revision du programme primaire et qu'elle a présenté au Département de l'Instruction publique, à titre de préavis, un nouveau programme qui comporte des modifications et des simplifications. C'est avant que ce préavis fut rendu, pendant que la Commission scolaire étudiait la question, qu'il eût fallu que notre société l'examinât de son côté. La Commission scolaire est une garantie pour le corps enseignant primaire, qui y est représenté. Des deux délégués nommés officiellement par le corps enseignant, l'un a travaillé activement au nouveau programme et l'approuve en entier, l'autre a été malade, mais a fait parvenir à la sous-commission de la Commission scolaire un certain nombre d'observations.

M. Golay appuie les remarques présentées par M. Rosier et

fait observer que les régents ont été consultés au groupe choral par M. Pesson, délégué.

M. *Dubois, Albert* fait remarquer à M. Rosier que la question aurait pu être mise à l'ordre du jour d'une de nos séances précédentes, si l'un de nos sociétaires faisant partie de la sous-commission de la Commission scolaire l'avait proposé.

M. *le Président* demande que l'on discute tout d'abord les modifications portant sur les *matières de l'enseignement*, en considérant le programme de chaque branche dans l'ensemble des six années d'études.

M. *Rosier* déclare que la sous-commission, dont il était rapporteur, s'est trouvée en face de propositions émanant du Conseil des inspecteurs et de demandes formulées de divers côtés et tendant à la simplification, à la réduction du programme. Ce programme, en effet, était généralement considéré comme trop chargé. Le programme de 1887 a été l'objet de plusieurs revisions partielles qui ont eu pour conséquence de le modifier et de l'augmenter sensiblement. Pour éviter dans l'avenir ces revisions partielles, la Commission scolaire propose d'adopter le nouveau programme pour six ans.

Les principaux changements proposés par la Commission scolaire sont les suivants : augmentation du nombre d'heures consacrées au français ; suppression de la géométrie comme branche spéciale, en 1<sup>re</sup>, 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> années, les premières notions de géométrie devant être enseignées dans la leçon de dessin ; suppression de l'allemand dans les 3 années inférieures, mais maintien de cette branche dans les années supérieures, en vue du raccordement avec les écoles secondaires ; en géographie, la 4<sup>me</sup> année ne s'occupera que de la partie physique et politique de la Suisse, la partie économique de la Suisse, ainsi que l'Europe, en insistant sur les pays limitrophes, étant étudiées en 5<sup>me</sup> année ; les autres continents et la revision de la Suisse, en 6<sup>me</sup> année.

A l'histoire suisse seront consacrés trois semestres (5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup>) ; son étude partira de la fondation de la Confédération. L'histoire de Genève occupera un semestre et ne sera étudiée que dès le XVI<sup>me</sup> siècle. (Les temps antérieurs à la fondation de la Confédération et, pour l'histoire de Genève, au XVI<sup>me</sup> siècle, seront traités sous forme d'entretiens et de lectures.) L'instruction civique est introduite en 6<sup>me</sup> année, pour les garçons ; la musique chiffrée enseignée dans les 6 années et la notée dès la 4<sup>me</sup> année ; les programmes de gymnastique présentés par M<sup>me</sup>. Ballet et M. David ont été acceptés ; il y a réduction des heures de couture et suppression des leçons d'écriture en 6<sup>me</sup>. M. Rosier conclut en recommandant l'adoption de ce programme, modifié, voté par la Commission scolaire à la presque unanimité.

M. *le Président* constate que les seules réductions proposées consistent à arrêter l'étude de l'allemand à la 20<sup>me</sup> leçon du manuel Lescaze au lieu de la 26<sup>e</sup>, à n'enseigner l'histoire suisse qu'à partir de 1291 et à consacrer un semestre au lieu de deux à l'étude de l'histoire de Genève. En revanche on propose d'introduire l'instruction civique dans les classes de garçons. On ne voit pas où se prendront les heures nouvelles que l'on veut accorder au français.

### *Couture.*

M<sup>lle</sup> *Muller* voudrait voir diminuer la matière à enseigner en couture. Pourquoi consacrer tant d'heures au ravaudage et au raccommodage à la main alors que partout on se sert de machines à coudre et de tricoteuses; pourquoi faire apprendre, avec combien de peine, en première année, la broderie que les enfants feront facilement plus tard ?

M<sup>lle</sup> *Willy* a déjà présenté de telles réclamations. Il faut supprimer ce qui n'est pas réellement utile et épargner aux fonctionnaires de longues heures pour la préparation des travaux de couture.

M<sup>me</sup> *Tissot* n'est pas d'avis de trop enlever dans les classes supérieures où les élèves doivent sentir la nécessité de ces travaux. Qu'on enseigne la coupe dans le cours de dessin et géométrie.

MM. *Pâquin, Quiby, Corbaz et Martin* demandent que les leçons de couture soient supprimées le jeudi.

Cette proposition est adoptée ainsi que celle de M<sup>lles</sup> *Muller et Willy* touchant la diminution du programme de couture.

### *Instruction Civique.*

M. *le Président* donne lecture de quelques extraits du bulletin N° 3 de 1898 : à cette époque, M. *Rosier* considérait les notions d'instruction civique comme prématurées à l'école primaire et M. *Pesson* déclarait qu'elles ne devaient s'adresser qu'aux élèves âgés de plus de 13 ans.

M. *Rosier* serait d'accord de reporter l'étude de cette branche après la 13<sup>e</sup> année, si l'école primaire s'étendait plus loin, mais comme elle s'arrête à 13 ans, que beaucoup d'élèves ne reçoivent pas d'autre instruction et que les notions constitutionnelles sont absolument nécessaires aux jeunes gens, la Commission scolaire propose de faire figurer cette branche au programme de l'école primaire, le plus tard possible, c'est-à-dire en 6<sup>me</sup> l'année.

MM. *Charvoz, Vallery et Groscurin* estiment que cet enseigne-

ment ne peut pas être compris par des enfants et qu'il ne faut pas l'introduire à l'école primaire. Tel n'est pas l'avis de MM. Rosier, Pesson, Golay et Corbaz, à condition que l'on s'en tienne à des notions très simples.

*Par 12 oui, contre 5 non, la proposition d'introduire l'instruction civique est appuyée.<sup>1</sup>*

#### *Allemand.*

M. Golay, qui était partisan de l'allemand facultatif, se rallie au programme voté par la Commission.

M. Lescaze regrette de voir l'allemand disparaître dans les degrés inférieurs; il tient à dire que ce n'est pas sur sa demande que cette branche a été enseignée dans les 3 premières années. C'est le Département seul qui avait pris cette décision.

*Les propositions de la Commission, soit 4 premières leçons en 4<sup>me</sup> année, jusqu'à la 10<sup>me</sup> en 5<sup>me</sup> et 20<sup>me</sup> en 6<sup>me</sup>, sont adoptées.*

#### *Français.*

M. Rosier fait remarquer que la question de méthode dans les leçons de choses n'a pas été discutée; la Commission a tenu à proposer un programme précis pour éviter un éparpillement dans la matière enseignée.

M. le Président trouve le programme des leçons de choses trop touffu. En 1<sup>re</sup> année, il est question du corps humain, du vêtement, des aliments, de l'habitation, des meubles, de la classe et de son mobilier, de la rue, de l'air, de l'eau, des animaux, des plantes. Il est vrai qu'une note assigne à ces leçons les limites du livre de lecture et du manuel de français. Mais alors on court le risque de commettre la grave erreur de méthode consistant à donner des leçons de choses, « sans choses. »

Toute leçon doit concourir à donner à l'enfant des notions sur les choses, les plantes, les animaux, sur la vie, et la leçon de choses en tant que « leçon » ne doit pas empiéter sur le temps nécessaire aux branches essentielles du programme.

A la Commission scolaire M. Baatard a proposé de remplacer le texte plus haut par le suivant qui n'a réuni que deux voix, celle de son auteur et celle de M. le professeur Yung:

« Entretiens familiers sur des objets pris dans l'entourage de l'enfant et mis sous ses yeux. »

*Après discussion, le programme des leçons de choses présenté par la Commission scolaire est accepté.*

<sup>1</sup> L'assemblée est très nombreuse, mais beaucoup de personnes s'abstiennent de voter.

Quant au vocabulaire, M. le Président voudrait voir établir une liste de mots pour chaque année : c'est au manque de plan dans l'étude des mots que l'on doit attribuer dans une grande mesure les déficits actuels du français.

M. *Pesson* apprend que la grammaire qui va être adoptée sous peu contiendra tous les mots nécessaires ; un vocabulaire par année y sera annexé.

M. le Président prend acte de cette déclaration.

### *Géographie.*

M. *Grosgrin* trouve un manque de corrélation entre la géographie et le dessin dans les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années. Le programme de géographie en 3<sup>e</sup> année comporte des croquis sur le plan de la classe, de l'école et des rues avoisinantes, alors que ce n'est qu'en 4<sup>e</sup> année que le programme de dessin indique le plan de la classe. Il est plus facile peut-être de débiter par des schémas de cartes élémentaires représentant les positions relatives de quelques localités, d'après des observations faites dans des promenades, que par un plan de quartier orienté. Ce dernier exercice pourrait être repoussé en 4<sup>e</sup> année, pour se mettre en harmonie avec le programme de dessin.

M. *Rosier* et d'autres membres de la Société estiment que le programme peut être réalisé sans difficulté.

*La proposition de M. Grosgrin est repoussée par 17 voix contre 13 et celle de la Commission acceptée pour l'enseignement de la géographie.*

### *Histoire.*

L'histoire de Genève jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle et celle de la Suisse jusqu'à la fondation de la Confédération seront traitées sous forme de causeries et le reste fera le sujet de leçons.

*Accepté.*

### *Musique.*

M<sup>lle</sup> *Willy* est peu satisfaite de la suppression de la musique notée dans les classes inférieures, car ce système de notation est le seul universellement connu et répandu ; du reste, les résultats obtenus par la note sont très satisfaisants dans beaucoup de degrés inférieurs, l'enseignement doit en être maintenu. Pourquoi la musique chiffrée n'est-elle enseignée qu'à Genève !

M. *Pesson* déclare que la Commission consultée pour le nouveau programme était composée de 11 musiciens de talent et de 6 régents. Elle a approuvé les propositions de la Commission. Il est bien évident que celui qui voudra enseigner la musique notée avant la 4<sup>e</sup> année pourra toujours le faire.

M. *Golay* prouve, avec manuels en mains, que la musique notée est aussi enseignée en France, en Angleterre, en Hollande.

*Le programme de musique est adopté.*

### *Gymnastique.*

M<sup>lle</sup> *Métral* voudrait que les leçons fussent données en 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années par des maîtresses spéciales.

*Adopté, ainsi que le programme proposé.*

### *Arithmétique.*

M. *Dubois* demande que l'étude des fractions ordinaires, supprimée en 3<sup>e</sup> année, soit rétablie.

M<sup>lle</sup> *Métral* et M. *Charvoz* se basant, comme M. *Dubois*, sur leurs expériences personnelles, sont du même avis.

M. *Groscurin* voit dans l'ancien programme de 3<sup>e</sup> année des indications précieuses qu'il faudrait conserver.

M. *Baatard* appuie cette demande et insiste sur le fait que l'étude des fractions doit être, au début, toujours expérimentale et expliquée graphiquement. De cette manière, l'enfant acquiert d'une façon sûre ces notions difficiles qui malheureusement sont encore trop souvent données par des procédés abstraits. L'ancien programme doit être maintenu.

L'enseignement mathématique à l'école primaire exige beaucoup de précision et une coordination aussi parfaite que possible ; c'est délicat comme un mécanisme d'horlogerie. M. *Baatard* compare les programmes d'arithmétique et de géométrie à deux montres et il constate que la C. S. a ôté l'aiguille des heures à l'une des montres et cassé le ressort de l'autre : à part cela, les deux montres n'ont point de mal.

M. *Corbaz* demande, en 3<sup>me</sup>, l'introduction de la division avec trois chiffres au diviseur, de manière que les élèves, une fois en 4<sup>me</sup>, n'éprouvent plus de difficultés à résoudre des opérations avec des nombres entiers.

M. *Rosier*, en réponse à M. *Baatard*, explique que les suppressions dont il est question ont été proposées dans le but de mettre le programme mieux à la portée des enfants. Elles ont été approuvées par M. *Bertrand* dont l'autorité en la matière ne peut être contestée.

M. *Baatard* oppose à l'autorité que vient de citer M. *Rosier* celle de M. *Bertrand* lui-même qui a recommandé, il y a peu d'années, le programme qu'il n'admet plus aujourd'hui.

M. *Groscurin* insiste sur le fait que l'ancien programme de

3<sup>me</sup> indique des catégories importantes d'applications des fractions, qu'il oriente avec sûreté ce délicat enseignement. Supprimer ces indications, ce n'est pas alléger, mais ouvrir la porte à bien des confusions. Il propose le maintien de l'ancienne rédaction en ce qui concerne le calcul oral.

Avant de passer au vote, M. le Président demande si une personne de l'assemblée, ayant enseigné en 3<sup>me</sup> année, trouve que le programme de calcul oral doit être modifié ; personne ne demande la parole.

Par 11 voix contre 10, la proposition de M. Grosgurin est repoussée, mais, par contre, l'ancien texte pour le calcul écrit, qui est l'équivalent du texte supprimé en matière de calcul oral, est maintenu par 12 voix contre 11 !

M. *Grosgurin* fait remarquer qu'il y a contradiction dans ces deux décisions.

En 4<sup>me</sup> année, la suppression des factures et petits comptes est approuvée par 8 voix contre 7.

En 5<sup>me</sup> année, le calcul des nombres complexes a été supprimé.

Il est décidé de maintenir ces calculs pour les mesures du temps et des angles.

Par 12 voix contre 6, le maintien de l'ancien programme en ce qui concerne les parties aliquotes, est refusé.

En 6<sup>me</sup> année, pas de changement.

### *Géométrie.*

M. le Président rappelle qu'en 1900, la société avait accepté le programme qu'on veut modifier aujourd'hui (voir nos 5 et 6 du *Bulletin*, année 1900). Il n'a pas été appliqué qu'il est déjà battu en brèche. La vérité, c'est qu'on n'a pas voulu appliquer ce programme. M. le Président propose de voter ce qui suit : « La Société pédagogique, considérant que le programme de géométrie, actuellement en vigueur, a été recommandé par elle après une étude approfondie et qu'il n'a pas encore été mis en application d'une manière complète, propose de maintenir tel quel ce programme. »

M. *Grosgurin* votera cette demande parce qu'il constate chaque année que le programme ne paraît pas avoir été appliqué d'une manière intégrale.

M. *Moser* fait de fortes réserves au sujet de ce qui vient d'être dit. On critique l'enseignement primaire, il serait peut-être plus sage de rechercher les causes de certains points faibles en matière de calcul élémentaire chez des élèves de 19 ans.

M. *Grosgurin* ne demande pas mieux ; il a fait part de ses

observations personnelles. Le déficit constaté n'est en rien imputable à notre dévoué et compétent corps enseignant primaire, mais à l'insuffisance du temps et du matériel expérimental qui doit être la base fondamentale de cet enseignement.

La proposition de M. Baatard est acceptée.

Séance levée à 5 h.

*Le Bulletinier* : L. DURAND.

(D'après les notes de M. PAQUIN, secrétaire.)

---

# CONVOCAATION

---

*La Société Pédagogique Genevoise est convoquée en assemblée générale ordinaire, pour le jeudi 29 juin 1905, à 2 heures précises, en son local, Petite Salle de l'Institut.*

## ORDRE DU JOUR :

- 1° Communications du Comité.
- 2° Nomination de la Commission de soirée. Eventuellement création d'une Section littéraire.
- 3° M. Ed. Claparède. — Travaux relatifs à l'étude psychologique de l'enfant.
- 4° Discussion sur la création d'une Section pour l'étude psychologique de l'enfant.
- 5° Propositions individuelles.

*N. B.* — 1. — La bibliothèque sera ouverte à 1 h.  $\frac{1}{2}$ .

---